

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 7.6.2011

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2011

Nombre de Conseillers Municipaux			L'an deux mil onze, le 17 octobre 2011, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villaz, régulièrement convoqué par Monsieur EMIN Bernard, maire de Villaz, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.
En exercice	Présents	Votants	
15	13	15	
<p><u>Date de la convocation</u> 11/10/2011</p> <p><u>Date d'affichage du Compte-Rendu</u> 20/10/2011</p>			<p><i>Etaient présents</i> : BONAVENTURE Alain, BONAZZI Roger, CHATELAIN Patrick, CLARY Bernard, DURET Chantal, EMIN Bernard, MARTINOD Christian, MARTINOD Marie-Christine, MATHIEU Frédéric, RAFFORT Lionel, ROTHAN Gabrielle, TERRIER Jean-Luc, THOLLON Béatrice.</p> <p><i>Etaient absents ou excusés</i> : BIC Vincent, DELETRAZ Julien</p> <p>BIC Vincent avait donné pouvoir à MATHIEU Frédéric, DELETRAZ Julien à MARTINOD Marie-Christine.</p> <p>Madame DURET Chantal est désignée secrétaire de séance</p>

### **Objet : Voirie - Déneigement et salage des routes - Plan hivernal 2011-2012**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Général a choisi au cours de l'année 2010 d'abandonner le déneigement intégral des chaussées. Désormais, le salage n'intervient qu'après la fin des précipitations, pour aider à retrouver de bonnes conditions de circulation.

Ce dispositif concerne pour le territoire communal :

- ✓ La route d'Aviernoz,
- ✓ La route de Bonatray,
- ✓ La route de la Filière,
- ✓ La route de Naves,
- ✓ La route d'Onnex
- ✓ La route du Porcheron,



Pour ce qui est du réseau routier de la commune de Villaz, le Conseil Municipal de Villaz avait pris des dispositions pour assurer le déneigement et le salage et avait par délibération en date du 20 décembre 2010 validé un plan hivernal pour 2010-2011.

Il s'avère aujourd'hui opportun de statuer sur le plan hivernal 2011-2012

- Le déneigement et le salage des routes, listées ci-après et sous-traités par le passé par le Département, sont confiés à la GAEC Le château des Côtes RUBIN.
  - ✓ La route des Vignes,
  - ✓ La rue du Loutre,
  - ✓ Le Parc d'activité de la Filière
 Ces routes seront praticables de 7 h 00 à 19 h 00.
- Le déneigement et le salage des autres routes communales sont réalisés par les services techniques de la commune grâce à un tracteur équipé d'une lame et d'une saleuse. Le salage est limité aux voies empruntées par les transports scolaires auxquelles s'ajoutent les parties de route en pente, à l'ombre ainsi que les carrefours.

Pour cette saison, il est proposé de ne plus traiter la partie de la route de Grattepanche située entre le chemin de la Pareusaz et à la limite de Naves : des panneaux informeront les usagers.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le plan hivernal 2011-2012 relatif au déneigement et au salage des routes de la commune.

**Ouï l'exposé du Maire,  
et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** le plan hivernal 2011-2012 relatif au déneigement et au salage des routes de la commune.

La présente délibération est **adoptée à la Majorité** des membres présents et représentés avec 14 voix « POUR » et 1 abstention (Jean-Luc TERRIER).

Fait à Villaz,  
Les jours et an susdits  
Le Maire,  
Bernard EMIN

